

La position de Radio ARA dans le contexte du paysage médiatique et de son financement

1. Objectifs qui devraient guider l'action de l'Etat dans le domaine de la presse

- favoriser le pluralisme en rendant possible la survie de structures diverses et indépendantes,
- reconnaître et encourager ce pluralisme structurel au niveau de la mission de service public,
- rendre possible l'accès aux informations et aux médias pour les groupes sociaux plus éloignées du «*mainstream*» (cf. directive européenne de 1991),
- élargir le rôle de la presse vers plus de missions que la seule diffusion d'informations ou d'opinions,
- mettre en œuvre une politique d'éducation et de formation aux médias, notamment à l'adresse des jeunes.

2. Effets de la politique publique dans le domaine de la presse depuis 1991

- Dans le domaine de la presse écrite les deux grands groupes «Saint-Paul» et «Editpress» ont été renforcés.
- Seule «Maison Moderne», forte de son ancrage dans les milieux économiques, a su s'imposer comme nouvel acteur dans le domaine de la presse écrite et online.
- Dans le domaine de la presse audiovisuelle, le groupe «RTL» a pratiquement réinstallé son monopole, sauf pour la complémentarité de la «Radio 100,7» financée par l'Etat.
- Les petits acteurs de la presse comme «d'Land», «woxx», «forum» ou «Radio ARA» survivent difficilement dans leurs créneaux spécifiques respectifs.
- «Radio Latina» et «L'essentiel radio», rattachées chacune à un groupe de presse, peinent à se développer.
- Sauf pour la presse écrite reconnue, et bientôt pour les médias en ligne, aucune aide structurelle ou de fonctionnement n'a été accordée.

3. Apports de Radio ARA aux exigences de pluralisme et de service public depuis 25 ans

Depuis près de 25 ans, Radio ARA apporte un enrichissement certain de l'éventail des programmes radiophoniques, notamment par les spécificités de service public suivantes :

- Libre parole aux citoyennes et citoyens via les programmes émanant de la société civile, y compris des secteurs marginalisés de la société (exemple émission prison),
- Initiation et formation aux médias pour les jeunes via le programme «Graffiti», accueil de jeunes (service volontaire et SVE),

- Offre radiophonique de huit heures de programmes en semaine pour les populations anglophones,
- Diversité musicale qui se détache largement du *mainstream* musical qui domine généralement les ondes, notamment par le soutien à des groupes de musique luxembourgeois,
- Enfin initiatives citoyennes comme le programme anglo-franco-arabe «Salam a Fridden» émanant du milieu des demandeurs d’asile syriens.

4. Perspectives de développement de Radio ARA

Malgré 25 années de combats de survie, Radio ARA ne demande pas moins que de pouvoir se développer sur ses créneaux de service public qui d’ailleurs n’intéresse aucun autre média luxembourgeois:

- renforcement du rôle de Radio ARA dans les domaines de l’éducation politique et de l’éducation aux médias tant pour les jeunes que pour les adultes,
- amélioration et professionnalisation de l’accueil de communautés étrangères pour leur permettre un accès structuré à l’antenne,
- augmentation de la part de musiques luxembourgeoises dans la programmation,
- amélioration du déploiement *online* (mise à disposition d’émissions),
- amélioration de l’information de la communauté anglophone au Luxembourg,
- amélioration du suivi des intervenants,
- offre supplémentaire de contenus pédagogiques, notamment avec les milieux universitaires.

Hélas, à l’heure actuelle, le développement du service public de Radio ARA se trouve fortement freiné:

- le bénévolat chez Radio ARA constitue certes une valeur ajoutée, mais compte tenu du manque d’autres ressources, la structure est dépendante dans une trop grande proportion de l’engagement bénévole et donc économiquement fragile,
- la radio dépend également de recettes publicitaires, marché qui est marqué par des changements structurels profonds. Les petits médias en profitent peu,
- le co-financement du seul volet «éducation aux médias des jeunes» ne correspond en aucune manière à la valeur des apports généraux de service public fournis par Radio ARA.

5. Propositions politiques de Radio ARA

- D’un côté, la mise à disposition en 1991 de fréquences «régionales» par l’Etat luxembourgeois à des projets divers - dont en fin de compte la viabilité économique s’est avérée illusoire- aurait dû être accompagnée d’un soutien logistique et organisationnel qui aurait pu assurer le développement des quatre nouveaux projets dans l’intérêt des publics et du service public.

- De l'autre, la mise à disposition de fréquences par l'Etat luxembourgeois au groupe RTL aurait dû mener à une contrepartie au-delà des niches de programmes de service public par RTL, notamment au vu de la valeur pécuniaire de certaines fréquences pour les activités internationales du groupe, qui aurait pu être utilisée pour développer le pluralisme des médias.
- Sur ce constat d'échec, Radio ARA soulève l'idée de la création d'un Fonds pour pluralisme de la presse audiovisuelle. En contrepartie de services publics prestés par des médias audiovisuels ciblant un public résidant, l'Etat garantit un financement de base et un financement de projets à partir du Fonds au pluralisme de la presse audiovisuelle.
- Les éléments de service public doivent être définis d'un commun accord entre l'Etat et les différents prestataires de services. La mission de service public comporte notamment la création de programmes audiovisuels, la diffusion d'informations, la création et la diffusion de programmes à l'adresse de communautés étrangères résidant au Luxembourg, le reflet de la diversité culturelle du Luxembourg, l'éducation à la démocratie et aux médias des jeunes et des adultes.
- Dans ce contexte les opérateurs constitués sous forme de sociétés d'impact sociétal seraient particulièrement encouragés.
- Le Fonds au pluralisme de presse audiovisuel prend également en charge les frais éventuels d'installation et de diffusion de radio digitale (DAB plus) pour toutes les radios assurant un service public.
- La mise en place, dès 2017, du Fonds au pluralisme de presse audiovisuelle permettrait de pérenniser le fonctionnement d'opérateurs ne bénéficiant pas d'une situation économique leur permettant d'assurer sereinement des missions de service public.

Radio ARA 18.01. 2017